

Championnat de France TOURISME

Epreuve de Magny-Cours du 01 au 03 août 2025

A Monsieur le Directeur de Course

A l'issue de la séance qualifiée ci-après, Jean-Marc PETINGER, Commissaire Technique en charge du Championnat de France FFSA TC, licence n° 236553, a procédé à des vérifications techniques conformément à la réglementation sportive en vigueur.

Nature de la séance :

	Essais pré qualificatifs		Essais qualificatifs		1 ^{ère} course
X	2 ^{ème} course		3 ^{ème} course		4 ^{ème} course

Points contrôlés et origine :

Origine	N° Article	Description
5	BOP	
2	Art 803	Trains roulants / Disques et étriers de frein
4	Art 5 Para 5.4	Bruit généré à l'échappement

1	Annexe J	2	Fiche d'homologation
3	Règlement sportif FFSA Tourisme 2025	4	Règlement technique FFSA Tourisme 2025
5	BOP en vigueur		

N° des véhicules contrôlés :

1	3	9					
---	---	---	--	--	--	--	--

Observations : L'ensemble des voitures a été vérifié conforme sur les points objets des contrôles

Le Commissaire Technique,



Jean-Marc PETINGER.

Monsieur le Président du Collège des Commissaires Sportifs		Monsieur le Directeur de Course	
Date de Réception :	02/08/25	Date de Réception :	02/08/25
Heure de réception :	20h15	Heure de réception :	20h20
Signature :	S. ARRIGHI 175703	Signature :	